

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
ANICHE
COMMUNE
MONTIGNY EN OSTREVENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Interdiction de circulation – marché hebdomadaire jeudis 23 et 30 octobre 2025

Le Maire de Montigny en Ostrevent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Considérant que le parking des Boulistes sis Place du Sana ne sera pas disponible à l'organisation du marché les jeudis 23 et 30 octobre 2025,

Considérant la possibilité d'organiser le marché les jeudis 23 et 30 octobre 2025, rue du Stade, sur le tronçon de la route partant de la Porte du Sana à l'intersection avec la rue Maurice Ravel,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits les jeudis 23 et 30 octobre 2025 de 7 heures à 13 heures, rue du Stade, sur le tronçon de la route partant de la Porte du Sana à l'intersection avec la rue Maurice Ravel,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat de Police de Somain,
- M. le responsable des services techniques,

Pour information et poursuites des infractions conformément aux lois en vigueur.

Fait à Montigny en Ostrevent, le 14 octobre 2025

Bour

Le Maire,

Salvatore DE CESARE

Adjoint
Ch. Capellen

